

Nous soussignés certifions que

Raymond Brouillard

a les connaissances et les qualités requises pour satisfaire
aux exigences du Code des professions et aux règlements
de l'Ordre des conseillers en ressources humaines
et en relations industrielles agréés du Québec.

L'Ordre, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés
par la Loi, lui accorde le présent certificat
l'autorisant à utiliser le titre de

Conseiller en ressources humaines agréé

sous réserve des dispositions du Code des professions
et des règlements de l'Ordre.



Philippe De Villers, CRHA
Président du conseil d'administration



Edith Rondeau
Secrétaire

N° de permis 73149
Membre depuis le 2008-12-12